

Association « Les Arcs en Ciel »

Association créée selon la loi 1901.

Ses objectifs sont définis par l'article 2 de ses statuts :

Article 2 : Buts de l'association

Cette association a deux objectifs principaux :

- Offrir aux parents et à leurs enfants un espace de rencontres et de partages, sous la forme de conférences, ateliers, groupes de parole, séminaires, enseignement de techniques de mieux être et tous moyens appropriés annexes et connexes.
- Établir un lien entre les enfants du monde par tous moyens appropriés.

Les objectifs de l'association s'entendent hors toute appartenance politique, religieuseet prosélytisme.